Image not found or type unknown

Insulte de la part d'une professeure

Par **Ukyo**, le **29/03/2019** à **23:06**

Bonjour,

pour le contexte nous avons cour de sport le vendredi de 10h à 12h (sachant que le stade n'est pas a coté du lycée) et juste après nous avons histoire de 12h à 13h au 6e étage (c'est important pour la suite), à cause de ça nous somme souvant en retard (distance stade-lycée(10min) + les 6 étages à monter).Nous sommes une classe bruyante mais nous n'avons jamais été insultant envers des profs.

Aujourd'hui on est arrivé en retard car les profs de sports nous on mis aux vestiaires à 11h50,ce n'est donc pas notre faute pour être en retard.

Mais pendant ce temps elle à parlé aux dispensé et leur à dit la phrase suivante "Les petits c*nnards et petites c*onnasses qui se sentent plus pissé et qui se croient au dessus de tout le monde,ils viendront à 8h" (oui parce que la prof veut déplacer son cour à 8h sauf que ça n'arrange que 5personnes /35)

Mais par exemple en début d'année elles nous avaient dit "vous puez,lavez-vous il y a un manque d'hygiene " et un élève a répondu en disant que c'était impoli de sa part de sous entendre que l'on ne se lave pas et elle lui a dit "ferme là toi!"

ET SURTOUT ,on a un asmathique dans la classe et il a demandé à aller boire de l'eau et la prof lui a répondu "je m'en fous que tu sois asmathique vous êtes en retard"

Donc je me demandais ce qu'on pouvais faire légalement(on a envoyé un mail à la prof principale.

Merci d'avoir lu!

Par **Visiteur**, le **30/03/2019** à **08:26**

Bonjour,

A condition de pouvoir fournir des témoignages, ces faits peuvent être signalés au proviseur ou au principal de l’établissement, qui jugera des mesures nécessaires pour régler la situation.

(Si les faits sont réellement graves et si rien n’est fait, il est toujours possible d’aller porter

plainte au commissariat de police, d’écrire au Procureur de la République ou de saisir un avocat.)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés